



Déclaration No006 CDH/VICAR2025 concernant les enlèvements de réfugiés burundais en Tanzanie.

La Coalition pour la Défense des Droits Humains Vivant dans les Camps de Réfugiés (CDH/VICAR) exprime sa plus vive inquiétude et sa ferme condamnation face aux enlèvements récurrents visant des réfugiés burundais en Tanzanie, en particulier dans le camp de réfugiés de Nduta.

Au cours des deux dernières semaines seulement, au moins 10 réfugiés burundais ont été enlevés par des hommes non identifiés à bord d'une camionnette aux vitres teintées. Cinq d'entre eux ont été enlevés dans la nuit du 8 avril 2025. Ces enlèvements se déroulent dans un silence alarmant, notamment de la part du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui reste jusqu'à présent inactif face à ces violations graves des droits humains.

Ces faits viennent raviver des souvenirs douloureux. En 2020, plusieurs réfugiés burundais ont été enlevés dans des circonstances similaires. Certains ont été retrouvés dans des prisons au Burundi, ce qui nous a permis de conclure que ces opérations sont menées par les services de renseignement tanzaniens en collaboration avec les services de renseignement burundais.

Pire encore, nous avons reçu des informations fiables indiquant que le gouvernement tanzanien se prépare à extradier discrètement d'anciens militaires burundais ayant fui les massacres de 2015. Ces exilés, actuellement réfugiés dans les camps, avaient été détenus en 2026 pendant neuf mois dans des conditions assimilables à de la détention arbitraire dans un centre de formation appelé Mwisa Separation Security, situé dans la commune de Bukoba, province de Kagera. Là-bas, ils étaient traités comme des prisonniers, privés de liberté et exposés à des traitements inhumains.

Face à cette situation alarmante, la CDH/VICAR :

- Demande l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante et internationale sur les cas d'enlèvements et les projets d'extradition illégale des réfugiés ;
- Appelle les autorités tanzaniennes à respecter leurs engagements internationaux, notamment en matière de non-refoulement des réfugiés ;

- Interpelle les Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la CIRGL, ainsi que les ONG internationales, à agir avant qu'il ne soit trop tard afin de mettre fin à ces pratiques inacceptables ;
- Dénonce fermement le silence complice du HCR depuis 2020 et l'invite à condamner publiquement ces actes et à renforcer de toute urgence les mécanismes de protection dans les camps de réfugiés.
- Sollicite l'intervention urgente du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains au Burundi, afin de prévenir d'autres violations irréversibles contre des réfugiés menacés d'extradition.

Les réfugiés doivent être protégés, non persécutés. L'impunité ne peut plus durer.

Fait, le 09 avril 2025

Sharangabo Léopold

Président de la CDH/VICAR

